

Étoile Performance 4

Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.



Le titre de créance est émis par Natixis Structured Issuance (l'« Émetteur »), véhicule d'émission au Luxembourg offrant une garantie de formule donnée par Natixis S.A. (le « Garant » ; Standard & Poor's : A+ / Moody's : A1 / Fitch : A+⁽¹⁾). L'investisseur supporte le risque de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant.

Étoile Performance 4 est un titre de créance risqué alternatif à un investissement dynamique de type actions.

- **Durée maximale d'investissement : 10 ans et 16 jours, en l'absence de remboursement automatique anticipé.** L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable si le titre de créance est revendu avant la Date d'Échéance⁽²⁾ ou, selon le cas, de Remboursement Automatique Anticipé⁽²⁾.
- **Période de commercialisation : du 31 décembre 2024 au 21 mars 2025.** La période de commercialisation peut être close à tout moment.
- **Éligibilité : contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite et compte-titres.** La présente brochure décrit les caractéristiques de Étoile Performance 4 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie, de retraite ou de capitalisation dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, l'émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.**
- **Code ISIN : FR001400UXE1**

COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL | Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE.

⁽¹⁾ Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.

⁽²⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 7).

En quelques mots

Étoile Performance 4 est un titre de créance qui présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance, et dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Une exposition à la performance d'un panier équilibré constitué des actions AXA SA, BNP Paribas SA, Orange SA et TotalEnergies SE (nommé ci-après le « Panier équilibré »). Les cours des actions sont calculés dividendes non réinvestis.
- À partir de la fin de la 1^{re} année, un remboursement automatique anticipé du Capital Initial majoré d'un gain de 12,00 %⁽¹⁾ par année écoulée depuis la Date d'Évaluation Initiale⁽²⁾, si le niveau du Panier équilibré est supérieur ou égal à son Niveau Initial⁽³⁾ à une Date d'Évaluation de Remboursement Automatique Anticipé⁽²⁾.
- À l'échéance des 10 ans et 16 jours, en l'absence de remboursement automatique anticipé :
 - Un remboursement du Capital Initial majoré d'un gain final de 120,00 %⁽¹⁾, soit 12,00 % par année écoulée depuis la Date d'Évaluation Initiale⁽²⁾, si le niveau du Panier équilibré est supérieur ou égal à son Niveau Initial⁽³⁾ à la Date d'Évaluation Finale⁽²⁾.
 - Un remboursement du Capital Initial⁽¹⁾, si le niveau du Panier équilibré est strictement inférieur à son Niveau Initial⁽³⁾ et supérieur ou égal à 60,00 % de son Niveau Initial⁽³⁾ à la Date d'Évaluation Finale⁽²⁾.
 - Une perte en capital partielle ou totale, si le niveau du Panier équilibré est strictement inférieur à 60,00 % de son Niveau Initial⁽³⁾ à la Date d'Évaluation Finale⁽²⁾.

Les termes « Capital » ou « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la Valeur Nominale du titre de créance Étoile Performance 4, soit 1 000 euros. À toutes les Dates d'Évaluation du Panier équilibré mentionnées, les actions composant le panier équilibré sont prises en compte à leur cours de clôture. **Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables**, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. **Les rendements indiqués dans ce document sont des taux nominaux qui ne tiennent pas compte du niveau de l'inflation. Le rendement réel du produit peut être significativement inférieur dans un contexte de forte inflation.** Les Taux de Rendement Annuel nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation, de retraite ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en comptes-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1,00 % par an) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. L'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale. Dans cette brochure, les calculs de TRA sont effectués pour un investissement de 1 000 euros au 21 mars 2025 jusqu'à la Date d'Échéance (le 6 avril 2035) ou, selon le cas, de Remboursement Automatique Anticipé. En cas d'achat après le 21 mars 2025 et/ou de vente du titre de créance avant son échéance effective (et/ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie, de capitalisation, de retraite ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie et de retraite), le Taux de Rendement Annuel effectif peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Annuel indiqué dans la présente brochure.

La présente brochure décrit les caractéristiques du titre de créance **Étoile Performance 4**, ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite dans le cadre desquels ce produit est proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, et l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

⁽¹⁾ Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure, de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

⁽²⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 7).

⁽³⁾ Pour le détail de la détermination du Niveau Initial du Panier équilibré, voir en page 4.



Avantages / Inconvénients

Avantages



- De la fin de la 1^{re} année à la fin de la 9^e année, si à une Date d'Évaluation de Remboursement Automatique Anticipé⁽¹⁾, le niveau du Panier équilibré est supérieur ou égal à son Niveau Initial⁽²⁾, l'investisseur bénéficie d'un **mécanisme de remboursement automatique anticipé**, et récupère son Capital Initial majoré d'un gain de 12,00 %⁽³⁾ par année écoulée depuis la Date d'Évaluation Initiale⁽¹⁾ (soit un TRA brut maximum de 11,41 %⁽⁴⁾).
- À l'échéance des 10 ans et 16 jours, si **Étoile Performance 4** n'a pas été remboursé par anticipation, et si le niveau du Panier équilibré est supérieur ou égal à son Niveau Initial⁽²⁾ à la Date d'Évaluation Finale⁽¹⁾, l'investisseur récupère son Capital Initial augmenté d'un gain final de 120,00 %⁽³⁾, soit 12,00 % par année écoulée depuis la Date d'Évaluation Initiale⁽¹⁾.
- À l'échéance des 10 ans et 16 jours, si **Étoile Rendement 4** n'a pas été rappelé par anticipation, l'investisseur bénéficie d'un **remboursement de son Capital Initial**⁽³⁾, si le niveau du Panier équilibré est strictement inférieur à son Niveau Initial⁽²⁾ et supérieur ou égal à 60,00 % de son Niveau Initial⁽²⁾ à la Date d'Évaluation Finale⁽¹⁾.

Inconvénients



- Étoile Performance 4** présente un risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie (en cas de revente du titre de créance à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) et à l'échéance (si, à la Date d'Évaluation Finale⁽¹⁾, le niveau du Panier équilibré est inférieur à 60,00 % de son Niveau Initial⁽²⁾). La valorisation d'**Étoile Performance 4** à la Date d'Évaluation Finale est très sensible à une faible variation du niveau du Panier équilibré autour des seuils de 60,00 % et de 100,00 % de son Niveau Initial⁽²⁾.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut durer de 1 an et 18 jours à 10 ans et 16 jours.
- Le gain maximum de l'investisseur est limité à 12,00 %⁽³⁾ par année écoulée depuis la Date d'Évaluation Initiale⁽¹⁾ (soit un TRA brut maximum de 11,41 %⁽⁴⁾). L'investisseur ne profite pas pleinement de la hausse du Panier équilibré (Effet de Plafonnement du Gain).
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant le Panier équilibré.
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut (qui induit un risque de non remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) de l'Émetteur et à un risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant.

Facteurs de risque

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section facteurs de risques du Prospectus de Base. Le titre de créance **Étoile Performance 4** est notamment exposé aux risques suivants :

- Risque de perte en capital** : En cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession desdits titres pourra être inférieur à son prix de commercialisation. L'investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. Dans le pire des scénarios, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.
- Risque de perte en capital lié au Sous-Jacent** : Le remboursement du capital dépend de la performance du Sous-Jacent. Ces montants seront déterminés par application d'une formule de calcul (voir le mécanisme de remboursement) en relation avec le Sous-Jacent. Dans le cas d'une évolution défavorable de la performance du Sous-Jacent, les investisseurs pourraient subir une baisse substantielle des montants dus lors du remboursement et pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.
- Risques liés à l'éventuelle ouverture d'une procédure de résolution ou de faillite** : En cas d'ouverture d'une procédure de résolution au niveau de l'Émetteur et/ou du Garant et/ou du Groupe BPCE ou en cas de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement initial et/ou ne pas recevoir la rémunération initialement prévue.
- Risque de volatilité, risque de liquidité** : Une forte volatilité des cours (amplitude des variations des cours) ou une faible liquidité pourrait avoir un impact négatif sur le prix de cession des titres de créance. En cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession pourrait être inférieur à ce qu'un investisseur pourrait attendre compte tenu de la valorisation desdits titres de créance. En l'absence de liquidité, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de les céder.
- Risques liés à certains événements affectant le Sous-Jacent** : En cas de survenance de certains événements affectant l'émetteur du Sous-Jacent ou le Sous-Jacent (tels qu'une fusion, une offre publique, l'ouverture d'une procédure collective ou la radiation de la cote), l'Émetteur pourrait, entre autres, rembourser de manière anticipée l'intégralité des titres de créance à leur juste valeur de marché, valeur qui pourrait être inférieure au montant de remboursement initialement prévu. Dans ce cas les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement initial.

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 7).

⁽²⁾ Pour le détail de la détermination du Niveau Initial du Panier équilibré, voir en page 4.

⁽³⁾ Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicable, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure, de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

⁽⁴⁾ Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, de retraite ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

Mécanisme de remboursement

► Détermination du Niveau Initial du Panier équilibré

Le Panier équilibré est composé des actions AXA SA, BNP Paribas SA, Orange SA et TotalEnergies SE (dividendes non réinvestis). Chaque action représente un poids identique dans le calcul du niveau du Panier équilibré.

Le Niveau Initial du Panier équilibré est égal à 100,00 % à la Date d'Évaluation Initiale⁽¹⁾. La performance du Panier équilibré est égale à la somme pondérée de la performance de chacune des actions. La performance de chaque action correspond à son cours de clôture observé à une Date d'Évaluation Annuelle⁽¹⁾ divisé par son cours de clôture (constaté à la Date d'Évaluation Initiale⁽¹⁾, soit le 21 mars 2025), moins 1.

► Un remboursement automatique anticipé possible dès la fin de la 1^{re} année

De la fin de la 1^{re} année à la fin de la 9^{re} année, si à une Date d'Évaluation de Remboursement Automatique Anticipé⁽¹⁾, le niveau du Panier équilibré est supérieur ou égal à son Niveau Initial, un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé, et l'investisseur reçoit⁽²⁾ à la Date de Remboursement Automatique Anticipé correspondante⁽¹⁾ :

son Capital Initial
+
un gain de 12,00 % par année écoulée
soit un TRA brut⁽³⁾ maximum⁽⁵⁾ de 11,41 % et un TRA net⁽⁴⁾ maximum⁽⁵⁾ de 10,29 %

Dès qu'un remboursement automatique anticipé est réalisé **Étoile Performance 4** s'arrête ; sinon, si le niveau du Panier équilibré est strictement inférieur à son Niveau Initial, alors le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et **Étoile Performance 4** se poursuit jusqu'à la prochaine Date d'Évaluation de Remboursement Automatique Anticipé⁽¹⁾.

► Remboursement à l'échéance des 10 ans et 16 jours

À la Date d'Évaluation Finale, le 21 mars 2035, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été précédemment activé, on observe le niveau du Panier équilibré une dernière fois.

Cas favorable

Si le niveau du Panier équilibré est supérieur ou égal à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit⁽²⁾ le 6 avril 2035 :

son Capital Initial
+
un gain final de 120,00 %, soit 12,00 % par année écoulée
soit un TRA brut⁽³⁾ de 8,16 % et un TRA net⁽⁴⁾ de 7,08 %

Cas médian

Si le niveau du Panier équilibré est strictement inférieur à son Niveau Initial et supérieur ou égal à 60,00 % de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit⁽²⁾ le 6 avril 2035 :

son Capital Initial
soit un TRA brut⁽³⁾ de 0,00 % et un TRA net⁽⁴⁾ de -1,00 %

Cas défavorable

Si le niveau du Panier équilibré est strictement inférieur à 60,00 % de son Niveau Initial, l'investisseur subit une perte en capital et reçoit⁽²⁾ le 6 avril 2035 :

son Capital Initial diminué de la performance négative du Panier équilibré
Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse du niveau du Panier équilibré. **Cette perte en capital peut être partielle ou totale.**
(soit un TRA brut⁽³⁾ maximum de -4,96 %)

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 7).

⁽²⁾ Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure, de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final.

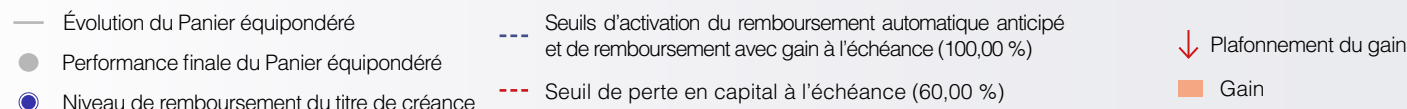
⁽³⁾ Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, de retraite ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

⁽⁴⁾ Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite, ou net de droit de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1,00 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

⁽⁵⁾ Sur la base d'un scénario correspondant au versement d'un gain de 12,00 % à la 1^{re} Date de Remboursement Automatique Anticipé (soit le 8 avril 2026).

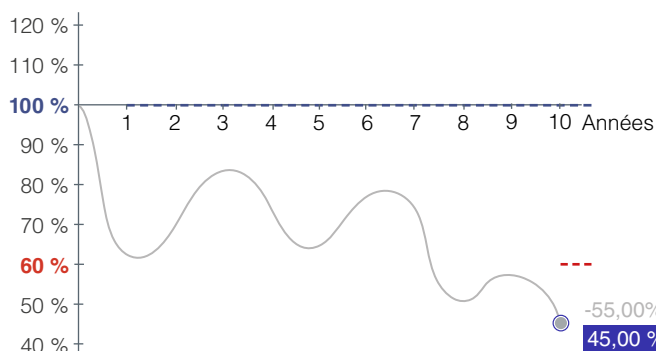
Scénarios de marché

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du titre de créance. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.



► Scénario défavorable : Forte baisse du Panier équilibré à l'échéance (supérieure à 40,00 %)

Niveau du Panier équilibré



- À chaque Date d'Évaluation de Remboursement Automatique Anticipé⁽¹⁾, le niveau du Panier équilibré est strictement inférieur à son Niveau Initial⁽²⁾. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.
- À la Date d'Évaluation Finale⁽¹⁾, le niveau du Panier équilibré est égal à 45,00 % de son Niveau Initial⁽²⁾ (soit une baisse de 55,00 %) : l'investisseur reçoit, à la Date de Remboursement Final⁽¹⁾, 45,00 % de son Capital Initial et subit dans ce scénario une perte en capital équivalente à la performance négative du Panier équilibré, soit une perte de 55,00 %.

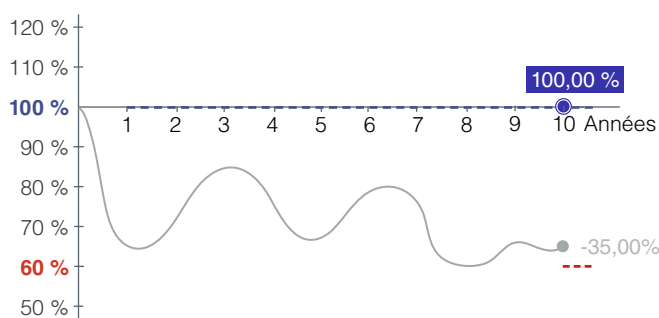
Remboursement final : 45,00 % du Capital Initial

TRA brut⁽³⁾ : -7,64 % (identique à celui du Panier équilibré⁽⁵⁾)
TRA net⁽⁴⁾ : -8,56 %

Dans le cas défavorable où le niveau du Panier équilibré baisserait de plus de 40,00 % à la Date d'Évaluation Finale⁽¹⁾, la perte en capital serait supérieure à 40,00 % du Capital Initial, voire totale et le montant remboursé nul dans le cas le plus défavorable.

► Scénario médian : Baisse modérée du Panier équilibré à l'échéance (inférieure ou égale à 40,00 %)

Niveau du Panier équilibré



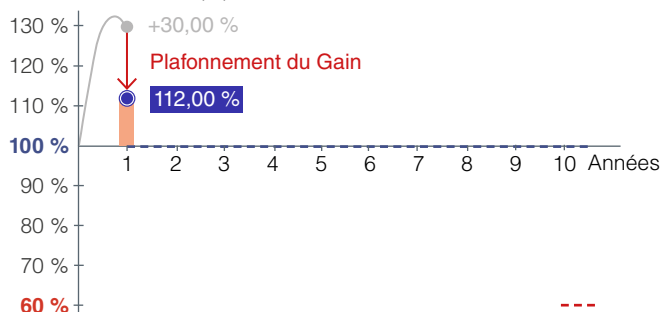
- À chaque Date d'Évaluation de Remboursement Automatique Anticipé⁽¹⁾, le niveau du Panier équilibré est strictement inférieur à son Niveau Initial⁽²⁾. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.
- À la Date d'Évaluation Finale⁽¹⁾, le niveau du Panier équilibré est égal à 65,00 % de son Niveau Initial⁽²⁾ (soit une baisse de 35,00 %) : l'investisseur récupère, à la Date de Remboursement Final⁽¹⁾, son Capital Initial. Dans ce scénario, l'investisseur n'est pas impacté par la performance négative du Panier équilibré à l'échéance.

Remboursement final : 100,00 % du Capital Initial

TRA brut⁽³⁾ : 0,00 % (contre -4,20 % pour le Panier équilibré⁽⁵⁾)
TRA net⁽⁴⁾ : -1,00 %

► Scénario favorable : Forte hausse du Panier équilibré dès la fin de la 1^{re} année (Plafonnement du gain)

Niveau du Panier équilibré



- À la 1^{re} Date d'Évaluation de Remboursement Automatique Anticipé⁽¹⁾, soit à la fin de la 1^{re} année, le niveau du Panier équilibré est égal à 130,00 % de son Niveau Initial⁽²⁾, le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et l'investisseur reçoit, à la première Date de Remboursement Automatique Anticipé⁽¹⁾, son Capital Initial augmenté d'un gain de 12,00 % au titre de l'année écoulée. Dans ce scénario, l'investisseur ne bénéficie que partiellement de la performance du Panier équilibré (Effet de Plafonnement du Gain).

Remboursement final : 112,00 % du Capital Initial

TRA brut⁽³⁾ : 11,41 % (contre 28,41 % pour le Panier équilibré⁽⁵⁾)
TRA net⁽⁴⁾ : 10,29 %

Information importante : la valorisation d'Étoile Performance 4 en cours de vie peut évoluer indépendamment du niveau du Panier équilibré et connaître de fortes fluctuations en particulier aux Dates d'Évaluation de remboursement automatique anticipé, si le niveau du Panier équilibré est proche de son Niveau Initial, et à la Date d'Évaluation Finale⁽¹⁾, s'il est proche de 60,00 % et 100,00 % de son Niveau Initial. Elle dépend de l'évolution des paramètres de marché, en particulier du niveau et de la volatilité du Panier équilibré, des taux d'intérêt et des conditions de refinancement de l'Émetteur et du Garant.

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 7).

⁽²⁾ Pour le détail de la détermination du Niveau Initial du Panier équilibré, voir en page 4.

⁽³⁾ Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, de retraite ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

⁽⁴⁾ Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation, de retraite, ou net de droit de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1,00 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

⁽⁵⁾ Hors prise en compte des dividendes éventuels détachés par les actions composant le Panier équilibré.

Présentation du Panier équilibré

Action AXA SA

AXA SA est une compagnie d'assurance qui fournit également des services financiers. La société offre des produits d'assurance vie et non vie, d'épargne et de retraite ainsi que des services de gestion d'actifs. AXA SA est présente sur les marchés domestiques et internationaux. Le cours de l'action AXA SA est accessible sur le site <https://www.boursorama.com/cours/1rPCS/> ainsi que sur différents sites d'informations financières. Pour plus d'informations sur les résultats de AXA SA, veuillez-vous rendre sur la page investisseur du Groupe AXA SA : <https://www.axa.com/fr/investisseurs> (Ticker Bloomberg : CS FP ; ISIN : FR0000120628)

Action BNP Paribas

BNP Paribas collecte des dépôts et offre des services de banque commerciale, de détail et d'investissement ainsi que des services de banque d'entreprise et privés. La banque fait de la gestion d'actifs et offre des conseils en investissements à des institutions et particuliers en Europe, aux USA, en Asie et dans les marchés émergents. Le cours de l'action BNP Paribas est accessible sur le site <https://www.boursorama.com/cours/1rPBNP/> ainsi que sur différents sites d'informations financières. Pour plus d'informations sur les résultats de BNP Paribas, veuillez-vous rendre sur la page investisseur de BNP Paribas : <https://invest.bnpparibas.com/resultats>. (Ticker Bloomberg : BNP FP ; ISIN : FR0000131104)

Action Orange SA

Orange SA fournit des services de télécommunication à des particuliers, des professionnels et des grandes entreprises, tels que des lignes téléphoniques fixes, des lignes louées, des transmissions de données, des télécommunications sans fil, de la télévision câblée, de la diffusion, de l'accès Internet, des applications sans fil ainsi que de la vente et location d'équipement de télécommunication. Le cours de l'action Orange SA est accessible sur le site <https://www.boursorama.com/cours/1rPORA/> ainsi que sur différents sites d'informations financières. Pour plus d'informations sur les résultats d'Orange SA, veuillez-vous rendre sur la page investisseur d'Orange SA : <https://www.orange.com/fr/derniers-resultats-consolides>. (Ticker Bloomberg : ORA FP ; ISIN : FR0000133308)

Action TotalEnergies SE

TotalEnergies SE est une société du secteur de l'énergie. Elle produit, transporte et distribue du pétrole brut, du gaz naturel et de l'électricité bas carbone. Elle raffine également des produits pétrochimiques et exploite des stations-service dans le monde entier. Le cours de l'action TotalEnergies SE est accessible sur le site <https://www.boursorama.com/cours/1rPTTE/> ainsi que sur différents sites d'informations financières. Pour plus d'informations sur les résultats de TotalEnergies SE, veuillez-vous rendre sur la page investisseur de TotalEnergies SE : <https://totalenergies.com/fr/actionnaires>. (Ticker Bloomberg : TTE FP ; code ISIN : FR0000120271)

Sources : Bloomberg et site internet des entreprises, au 18/12/2024. Se référer aux sites internet de chaque entreprise pour plus d'informations.

Pour information, des résultats seront publiés pendant la période de commercialisation.

► Performances historiques des actions et du Panier équilibré

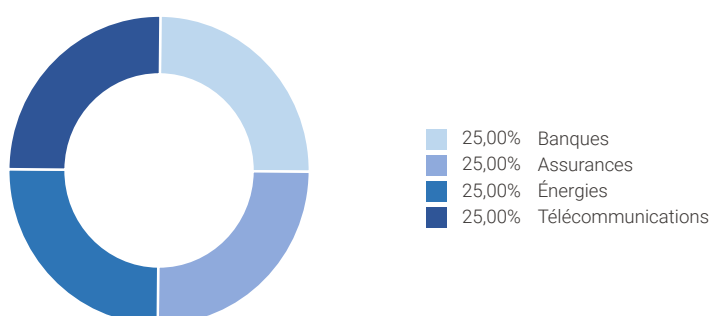
Les données relatives aux performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour les données historiques de marché.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Performances cumulées comparatives (dividendes non réinvestis)	1 an	5 ans	10 ans
Action AXA SA	15,67 %	34,64 %	85,08 %
Action BNP Paribas	-7,67 %	9,74 %	22,68 %
Action Orange SA	-9,32 %	-27,35 %	-27,75 %
Action TotalEnergies SE	-16,14 %	7,77 %	25,64 %
Panier d'actions équilibré	-4,37 %	6,20 %	26,41 %

Sources : Bloomberg, données du 17/12/2014 au 17/12/2024

► Répartition sectorielle des actions du Panier équilibré



Caractéristiques principales

Code ISIN	FR001400UXE1
Forme juridique	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, émis sous le Prospectus de Base (tel que défini dans la section « Informations Importantes ») relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, approuvé le 7 juin 2024 par l'AMF sous le n° 24-210.
Émetteur	Natixis Structured Issuance (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis S.A., les titres de créance de l'Émetteur présentent un risque de perte en capital).
Garant	Natixis S.A. (Standard & Poor's : A+ / Moody's : A1 / Fitch : A+). Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.
Garantie en capital	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie ni à l'échéance.
Période de commercialisation	Du 31 décembre 2024 (9h00 CET) au 21 mars 2025 (17h00 CET). La période de commercialisation peut être close à tout moment.
Devise	Euro (€)
Sous-jacent	Panier équilibré composé des actions ci-dessous : - Action AXA SA (ticker : CS FP ; ISIN : FR0000120628), dividendes non réinvestis - Action BNP Paribas (ticker : BNP FP ; ISIN : FR0000131104), dividendes non réinvestis - Action Orange SA (ticker : ORA FP ; ISIN : FR0000133308), dividendes non réinvestis - Action TotalEnergies SE (ticker : TTE FP ; ISIN : FR0000120271), dividendes non réinvestis
Valeur nominale	1 000 €
Prix d'Émission	100,00 % de la Valeur Nominale
Montant total d'Émission	30 000 000 €
Durée maximale d'investissement	10 ans et 16 jours
Date d'Émission	31 décembre 2024
Niveau Initial	Le Niveau Initial du Panier équilibré est égal à 100 % à la Date d'Évaluation Initiale.
Date d'Évaluation Initiale	21 mars 2025
Dates d'Évaluation de Remboursement Automatique Anticipé	23 mars 2026 ; 22 mars 2027 ; 21 mars 2028 ; 21 mars 2029 ; 21 mars 2030 ; 21 mars 2031 ; 22 mars 2032 ; 21 mars 2033 ; 21 mars 2034
Dates de Remboursement Automatique Anticipé	8 avril 2026 ; 7 avril 2027 ; 4 avril 2028 ; 6 avril 2029 ; 4 avril 2030 ; 4 avril 2031 ; 7 avril 2032 ; 4 avril 2033 ; 4 avril 2034
Date d'Évaluation Finale	21 mars 2035
Date d'Échéance	6 avril 2035
Commissions de distribution	La commission de distribution ponctuelle pourra atteindre un montant maximum annuel de 1,00 % du montant nominal des Titres de créance placés, calculée sur la durée de vie maximale des Titres. Le paiement de cette commission pourra se faire par règlement et/ou par réduction du prix de souscription. De plus amples informations sont disponibles auprès du distributeur sur demande.
Publication de la valorisation	La valorisation est tenue et publiée tous les jours, et se trouve à la disposition du public en permanence sur les pages d'information financière de Bloomberg, Telekurs et de Reuters.
Périodicité de valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse, le Jour de Bourse prévu suivant. Un Jour de Bourse est défini comme un jour où les cours de clôture des actions constituant le Panier équilibré sont publiés.
Double valorisation	Une double valorisation est établie par Refinitiv sur fréquence bimensuelle (tous les 15 jours). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Natixis.
Marché secondaire	Natixis pourra fournir un prix indicatif des titres de créance aux porteurs qui le demanderaient. La différence entre le prix d'achat et le prix de vente ne pourra excéder 1,00%.
Agent de Calcul	Natixis, ce qui peut être source de conflits d'intérêt.
Règlement/Livraison	Euroclear France
Place de cotation des titres de créance	Bourse de Luxembourg
Éligibilité	Contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite et compte-titres.

AVERTISSEMENT

Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général. Ce document à caractère promotionnel est rédigé par l'Émetteur en accord avec les distributeurs qui commercialisent le produit **Étoile Performance 4**. Une information complète sur le titre de créance, notamment ses facteurs de risques, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base (tel que défini ci-après) et les Conditions Définitives (telles que définies ci-après). Il est recommandé aux investisseurs potentiels de lire le Prospectus de Base et les Conditions Définitives avant de prendre une décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les titres de créance.

Ce document constitue une présentation commerciale à caractère purement informatif. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au titre de créance. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le produit financier présenté ne prend pas en compte les objectifs d'investissement, la situation financière ou les besoins spécifiques d'un destinataire en particulier. Avant toute souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus de Base de **Étoile Performance 4** afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque/aux pertes potentielles lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. IL VOUS APPARTIENT DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE PRODUIT. Il conviendrait de préciser que les titres de créance décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offertes et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. **Étoile Performance 4** est éligible pour un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit. Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du produit décrit.

Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir des informations sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêts potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de market making, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document. Ce document à caractère promotionnel ne constitue pas un document d'analyse financière.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Les Instruments Financiers décrits dans la présente communication à caractère promotionnel font l'objet d'une [documentation juridique](#) composée du prospectus de base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, approuvé le 7 juin 2024 par l'AMF sous le n° 24-210 (le « Prospectus de Base »), et des conditions définitives en date du 27 décembre 2024 (les « Conditions Définitives ») formant ensemble un prospectus conforme au règlement 2017/1129 (le « Règlement Prospectus ») tel qu'amendé. Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives sont disponibles sur les sites internet de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu), de Natixis (https://cib.natixis.com/DevInet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/307/PROGRAM_SEARCH, <https://cib.natixis.com/devinet.pims.compliancetool.web/api/ProspectusPublicNg/Download/FR001400UXE1/FT/DS>) et de l'AMF (www.amf-france.org) et sont disponibles auprès de Natixis 7, promenade Germaine Sablon, 75013 Paris. L'approbation du Prospectus de Base par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les titres de créance offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la période de commercialisation. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements et soumise à sa supervision. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque Centrale Européenne (« BCE »).